

Les branches demandent de construire un nouveau projet d'OPCO Interservices

Publié le 30 janvier 2019

Réunies le 28 janvier, les branches professionnelles signataires de l'accord du 21 décembre 2018 qui ont choisi l'OPCO Interservices (ex Wellcom) ont décidé, dans le respect de l'intégrité du périmètre initial du projet Wellcom, et dans l'esprit souhaité par le Ministère du Travail, de demander au MEDEF d'engager collectivement des discussions avec les porteurs du projet déposé par l'OPCO Travail temporaire et propreté pour parvenir rapidement à un projet commun.

Les signataires réaffirment ainsi leur volonté de maintenir l'esprit de leur projet commun, qui représente plus de 2 millions de salariés, en majorité employés de TPE et PME, et de bâtir ensemble un OPCO interservices, disposant immédiatement d'un réseau opérationnel hexagonal et ultramarin.

Ce nouveau projet, qui doit être celui des branches, garantira que chaque section paritaire professionnelle pourra exercer la politique de formation adaptée aux enjeux des métiers et des compétences de sa branche, notamment pour les fonds conventionnels.

La discussion entre le MEDEF et l'OPCO Travail temporaire et propreté, devra porter sur la cohérence de leur projet final, sa gouvernance - en respectant l'importance de chaque partenaire -, et la garantie d'une réelle force opérationnelle de ses équipes reposant sur un important maillage territorial.

Pour rappel, depuis plusieurs mois, le MEDEF porte un projet d'opérateur de compétences (OPCO), à la demande d'une trentaine de branches et dans le respect de leurs politiques respectives. Par sa taille, sa cohérence, et les perspectives d'évolution des métiers et des compétences des entreprises qu'il représente, il répond aux enjeux fixés par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », tant au niveau du développement de l'alternance, de la politique de certification et des politiques de formation des entreprises, en particulier des TPE et PME.

Ces activités ont pour point commun de partager les mêmes enjeux d'évolution des métiers et des compétences, à savoir les mutations de la relation de service et la création de valeur ajoutée grâce aux nouveaux services. Au-delà de la volonté de construire un outil efficace de développement des compétences pour les entreprises et les salariés, l'OPCO devra s'appuyer sur un réseau présent sur l'ensemble du territoire, y compris ultramarin.